



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR-DU-PIN (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 AVR. 2013

SEANCE DU 8 AVRIL 2013

ARRIVÉE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 2 avril 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel TANNER à Nicole MAUCLAIR – Rahma KHADRAOUI à Andrée LIGONNET – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à David CICALA –

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO - Isabelle BALLETT – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle DURET a été désignée.

DELIB 2013.04.08 15

OBJET : Convention avec la commune de l'Isle d'Abeau sur les modalités d'organisation du projet intercommunal intitulé « Mieux se valoriser pour accéder à l'emploi »

Madame Odile Bedeau, adjointe déléguée au développement économique, à l'emploi, l'insertion et les relations publiques rappelle que depuis 2010, les relais emploi des communes de St Quentin, La Verpillière, l'Isle d'Abeau et Villefontaine travaillent ensemble pour l'organisation ou la préparation de certains événements comme le forum emploi du Nord Isère. Ce travail en réseau se concrétise par l'échange d'offres d'emploi.

Cette « mise en réseau » des relais emploi du Nord Isère a permis de faire émerger des constats communs. L'un des plus importants est la nécessité de mettre l'accent sur les « préliminaires à la recherche d'emploi » (présentation, confiance en soi, maîtrise de la langue, connaissance et adaptation aux attentes des employeurs...)

En 2012, à partir de ces constats partagés par l'ensemble des acteurs de l'insertion professionnelle, le relais emploi de la mairie de l'Isle d'Abeau a organisé, dans le cadre d'un financement « politique de la ville », l'action « Mieux se valoriser pour accéder à l'emploi ».

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux usagers des structures de l'emploi, de l'insertion et de l'action sociale d'acquérir des savoirs être et de travailler sur l'apparence et l'employabilité.

Ce dispositif permet aux usagers à travers différents ateliers :

- d'effectuer un travail sur l'image de soi par la prise en compte de son potentiel et comment le mettre en valeur.
- de valoriser son apparence en lien avec le projet professionnel.
- de se préparer à l'entretien d'embauche.

Dans le cadre de la mise en réseau des relais emploi, un financement CUCS a été déposé dans le cadre de la programmation Politique de la ville 2013 pour permettre à ces ateliers d'être intercommunaux (communes de St Quentin Fallavier, Villefontaine, l'Isle d'Abeau et Vaulx Milieu).

Le projet continue d'être porté administrativement par la commune de l'Isle d'Abeau mais permet, par cette programmation intercommunale, d'ouvrir plus largement cette action aux habitants de la commune.

La convention a pour but de définir les modalités de partenariat entre le Relais Emploi de St Quentin Fallavier et la permanence emploi de l'Isle d'Abeau, porteuse de l'action.

Le financement CUCS obtenu permet un coût par stagiaire de 108.21 € pour une session de 6 jours. Une dizaine de stagiaires de St Quentin Fallavier participera à ces ateliers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la convention de partenariat et de financement précisant le montant de la participation de la commune par stagiaire.**
- **AUTORISE le maire à signer la convention de partenariat avec la commune de l'Isle d'Abeau.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 9 avril 2013

Publication et transmission en sous-préfecture le 9 avril 2013

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.